



**PROCÈS-VERBAL DE LA 41^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA
FÉDÉRATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DU QUÉBEC
TENUE LE 3 MARS 2023, À 9 H 30, HÔTEL UNIVERSEL, RIVIÈRE-DU-LOUP**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Julie Bissonnette, présidente de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ), constate le quorum à 9 h 21 et souhaite la bienvenue aux participants. Mme Véronique Simard Brochu, directrice générale par intérim, est également présente et agira à titre de secrétaire de l'assemblée générale annuelle (AGA).

1.1 Lecture et adoption de l'avis de convocation

CONSIDÉRANT que le Règlement 8F de la FRAQ stipule qu'un avis de convocation doit être envoyé à chaque membre et à chacun des syndicats affiliés au moins 10 jours avant l'AGA.

CONSIDÉRANT que le secrétaire du syndicat a envoyé l'avis de convocation dans les délais prescrits;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Steven Nault et appuyée par M. Alexandre Houle, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation de l'AGA du 4 mars 2022 déposé par la secrétaire.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Jonathan Bergeron et appuyée par M. Simon Brault, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant déposé par la secrétaire :

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
 - 1.1. Lecture de l'avis de convocation
 - 1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.3. Présentation de la programmation du 41^e congrès annuel
- 2. PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle (AGA) du 4 mars 2022
- 3. ÉLECTIONS DES ADMINISTRATEURS**
 - 3.1. Présentation et ratification des administrateurs et administratrices
- 4. ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE**
- 5. RAPPORT DES ACTIVITÉS**
 - 5.1. Présentation des activités 2022 des syndicats affiliés
 - 5.2. Présentation et adoption du rapport des activités 2022 de la Fédération de la relève agricole du Québec
- 6. ÉTATS FINANCIERS**
 - 6.1. Présentation et adoption des états financiers 2022
 - 6.2. Présentation et adoption du budget 2023
 - 6.3. Nomination du vérificateur externe
- 7. HUIS CLOS DES DÉLÉGUÉS**

10 H 45

8. AJOURNEMENT

11 H

9. ÉTUDES DES RÉOLUTIONS – PARTIE 1

- 9.1. Lecture et adoption des procédures des assemblées délibérantes
- 9.2. Études des résolutions

12 H

10. AJOURNEMENT

- 10.1. Dîner-conférence

13 H 30

11. ALLOCUTIONS

- 11.1. Allocution du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- 11.2. Allocution du président général de l'Union des producteurs agricoles

14 H 55

12. AJOURNEMENT

15 H 10

13. ÉTUDES DES RÉOLUTIONS – PARTIE 2

- 13.1. Études des résolutions

14. VARIA

15. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

- 15.1. Allocution de la présidence du comité organisateur du 42^e congrès annuel
- 15.2. Levée de l'AGA

1.3 Présentation de la programmation du 41^e congrès annuel

Le coordonnateur responsable de l'événement, M. David Landry, présente la programmation du 41^e congrès sans papier et mentionne où trouver la documentation.

2. PROCÈS-VERBAL

2.1 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 4 mars 2022

Mme Véronique Simard Brochu procède à la lecture du procès-verbal de la 39^e AGA de la FRAQ, tenue en virtuel le 4 mars 2022.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par Mme Pascale-Audrée Maegerli et appuyée par M. Jean-Félix Morin-Nolet, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la 40^e assemblée générale annuelle déposé par la secrétaire.

3. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

3.1 Présentation du CA 2022-2023

Mme Véronique Simard Brochu mentionne le nom de chaque administrateur désigné par les syndicats régionaux affiliés pour les représenter au conseil d'administration (CA) de la FRAQ :

Région	Représentant FRAQ	Substitut
Abitibi-Témiscamingue	Meghan Jarry	Éric Grenier
Bas-Saint-Laurent	Cédric St-Pierre	Jonathan Bergeron
Capitale-Nationale-Côte-Nord	Gabrielle Durocher	Samuel Tremblay
Centre-du-Québec	Joanie Courchesne	Mathieu Tardif
Chaudière-Appalaches	Sarah-Maude Morin	Lara-Catherine Desrochers
Estrie	David Beauvais	Maxime Lafond
Gaspésie-Les-Îles	Leïla Arbour	Alex-Émilie Plourde Leblanc
Lanaudière	Pier-Luc Hervieux	Sébastien Laporte
Laurentides-Outaouais	Frédéric Turgeon-Savard	Philip Gauthier
Mauricie	Andréanne Dupont	Jean-Félix Morin-Nolet
Montérégie-Ouest	Jérémy Capiello	Simon Brault
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Joanie Potvin	Alexandre Bernier
Saint-Hyacinthe	Myriam Beaudry	Vincent Angers-Desaulniers

3.2 Ratification du CA 2023-2024

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par Mme Anouk Caron et appuyée par Mme Leïla Arbour, il est unanimement résolu que les candidatures des représentants des syndicats régionaux affiliés nommées ci-dessus soient ratifiées par l'assemblée.

4. ALLOCATION DE LA PRÉSIDENTE

Mme Julie Bissonnette prend le temps de souhaiter la bienvenue à tous ceux et celles qui assistent à leur premier congrès. Elle souligne que la FRAQ a atteint 1 940 membres en fin d'année et que c'est grâce aux efforts de tous et chacun si la Fédération demeure mobilisée et active. Plusieurs dossiers sont en cours par l'exécutif, le CA et les commissions dont un chantier sur la formation et plusieurs des enjeux politiques actuels de la FRAQ.

Elle prend un moment pour remercier l'équipe de la permanence et souligner le travail remarquable de M. Philippe Pagé, ancien directeur général et employé de la FRAQ pendant plus de 8 ans. Son temps, son dévouement et sa passion ont permis à la FRAQ de mettre en place de grands chantiers et de réaliser de grands projets.

Finalement, la situation critique actuelle en agriculture est mise de l'avant. La présidente profite de ce moment pour rappeler l'importance de porter un message commun à travers tout le Québec pour se faire entendre, passer au travers et inciter des changements au sein des instances et programmes.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉ

5.1 Rapport des syndicats régionaux

Chaque présidence régionale est invitée à venir au micro faire un survol des activités ayant eu lieu dans son groupe régional affilié.

Abitibi-Témiscamingue	Calendrier annuel, de belles activités sociales ont eu lieu pour relancer les activités en présentiel.
Bas-Saint-Laurent	Les groupes locaux se sont réactivés cette année et ont fait plusieurs belles activités de formation et de réseautage.
Capitale-Nationale-Côte-Nord	Cette année, plusieurs activités ont eu lieu dont les bourses d'études, le Bière et Saucisse ainsi que l'AGA qui s'est déroulée en Côte-Nord.
Centre-du-Québec	Les groupes locaux sont actifs et ont tenu des activités cette année. Une activité a été réalisée dans le cadre de la journée Relève au printemps, puis un méchoui durant l'été. Finalement, le calendrier annuel a été produit encore cette année.
Chaudière-Appalaches	Plusieurs activités dans l'année, dont le tournoi de Dekhockey, le tournoi de golf, une visite d'entreprises horticoles en collaboration avec le groupe de l'Estrie, une soirée d'information sur l'établissement agricole ainsi que la Soirée Hommage.
Estrie	Parmi les activités tenues cette année, il y a : le salon Agri-Relève, une grande soirée dansante pour la journée Relève, des visites d'entreprises dont le fameux voyage annuel en décembre et finalement le souper fondue au fromage.
Gaspésie-Les-Îles	Souper de crabe annuel, activité de visite d'entreprises, préparation pour un voyage aux Îles-de-la-Madeleine pour l'an prochain.
Lanaudière	Nouvelle action pour rencontrer les nouvelles relèveuses mises en place, belle augmentation du membership encore cette année. Un méchoui a eu lieu durant l'été et le vin et fromage a été tenu en novembre.
Outaouais-Laurentides	Une activité cabane à sucre pour la journée Relève et une activité à la laiterie Charbonneau ont eu lieu cet année.
Mauricie	Les capsules vidéo les Saisons de la relève ont encore eu lieu cette année. Une formule 5 à 7 à une microbrasserie a été un succès pour tenir une activité sociale. Un bière et saucisses aura lieu plus tard ce printemps.
Montérégie-Ouest	Une grande remontée du nombre de membres cette année. Le festin des récoltes a été une belle réussite cet automne.
Montérégie-Est	Les groupes locaux relancent tranquillement leurs activités. Pour la journée Relève, une conférence de M. Pierre Rhéaume sur le comportement à adopter a eu lieu.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Un voyage a été organisé pour visiter des entreprises de la région de Charlevoix. Plusieurs belles activités ont eu lieu dans les groupes locaux, rassemblant plusieurs centaines de jeunes.

5.2 Rapport d'activité de la Fédération

Présentation par Mme Véronique Simard Brochu du rapport d'activité. Celui-ci est disponible sur le site web sous l'onglet « Congrès ».

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Jonathan Bergeron et appuyée par M. Mathieu Tardif, il est unanimement résolu que le rapport des activités de l'année 2021 de la FRAQ soit adopté comme proposé par le secrétaire.

5.3 Rapport d'activité des commissions

Chaque membre de l'exécutif et président d'instance fait un compte rendu des actions et des objectifs de l'année 2022. Au niveau de la commission politique, on souligne le lancement de la plateforme de revendications, la création du compte Twitter et la belle couverture médiatique obtenue tout au long de l'année. Pour le comité de régie interne, le lancement officiel du processus de requête a eu lieu en plus du suivi des finances. Ce dernier se veut une porte alternative pour des éléments qui n'ont pas nécessairement besoin de suivre le processus de résolutions adoptées en AGA. Pour la commission de mobilisation, la campagne de mobilisation de fin d'année ainsi que la tenue du Rendez-vous des décideurs ont été soulignés.

Commenté [LM1]: C'est le processus ou la résolution qui est adopté en AGA? Si c'est processus, mettre au masculin.

6. ÉTATS FINANCIERS

Mme Audrey Dionne, coordonnatrice aux opérations, fait la présentation des états financiers 2022. On note un déficit de 8 283\$ pour terminer l'année avec un solde de trésorerie de 31 098 \$ et une encaisse totale de 498 730 \$.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Jérémie Mercier et appuyée par Mme Alex-Émilie Plourde-Leblanc, il est unanimement résolu d'adopter les états financiers comme déposés par Mme Audrey Dionne.

6.1 Présentation et adoption du budget 2023

Mme Audrey Dionne fait la présentation du budget 2023. Une question est soulevée quant au renouvellement du financement octroyé par l'Union des producteurs agricoles (UPA) pour la FRAQ lors du prochain budget de l'UPA à savoir si celui-ci peut être modifié ou renouvelé tel quel.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Mathieu Tardif et appuyée par M. Maxime Lafond, il est unanimement résolu d'adopter le budget de la FRAQ déposé par la secrétaire-trésorière.

6.2 Nomination du vérificateur externe

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par Mme Caroline Allard et appuyée par M. Pier-Luc Henri il est unanimement résolu que la firme Raymond Chabot Grant Thornton soit désignée comme vérificateur externe.

7. HUIS-CLOS DES DÉLÉGUÉS

À l'invitation de la présidente, les personnes qui ne sont pas déléguées des syndicats régionaux affiliés sont priées de quitter la salle pour un huis clos et de la réintégrer par la suite.

8. AJOURNEMENT

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Julien Pouliot et appuyée par Mme Alex-Émilie Plourde-Leblanc, il est unanimement résolu que la séance soit ajournée durant le huis clos des délégués.

9. ÉTUDE DES RÉOLUTIONS

MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Jérémie Mercier et appuyée par M. Jonathan Bergeron, il est unanimement résolu que l'on résume l'assemblée.

9.1 Lecture et adoption des procédures d'assemblées délibérantes

La secrétaire d'assemblée, Mme Véronique Simard-Brochu, procède à la lecture des procédures des assemblées délibérantes.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Simon Leblond et appuyée par M. Jean-Félix Morin Nolet, il est unanimement résolu que les procédures des assemblées délibérantes soient adoptées comme déposées par la secrétaire.

9.2 Étude des résolutions

Mme Véronique Simard Brochu explique le fonctionnement des débats selon la formule de micro Pour et micro Contre dans la salle. À l'invitation de Mme Joanie Courchesne, 2^e vice-présidente, et de M. Pier-Luc Hervieux, 1^{er} vice-président de la FRAQ, les délégués sont invités à débattre des résolutions déposées par les syndicats régionaux.

1. CONTRIBUTION ANNUELLE DES MEMBRES À LA FRAQ

- CONSIDÉRANT** que plusieurs programmes destinés à la relève agricole découlent des représentations faites par la FRAQ auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), de La Financière agricole du Québec (FADQ) et des fédérations spécialisées;
- CONSIDÉRANT** que certains programmes s'appliquent exclusivement aux relèves de moins de 40 ans;
- CONSIDÉRANT** que certains programmes ont une bonification de l'aide financière pour les relèves de moins de 40 ans;
- CONSIDÉRANT** que les retombées économiques au sein des entreprises, détenues en totalité ou partiellement par des relèves agricoles, sont significatives;
- CONSIDÉRANT** que la description de ce qu'est une relève agricole est clairement définie par ces instances et que les critères sont les mêmes du côté de la FRAQ;
- CONSIDÉRANT** que plus le membership de la FRAQ est élevé, plus fort est le poids politique dans la création et l'amélioration des programmes pour la relève;
- CONSIDÉRANT** que l'organisation travaille pour toutes les relèves agricoles sans discrimination;

L'AGA DE L'ASSOCIATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DU BAS-SAINT-LAURENT DEMANDE :

- **au congrès de la FRAQ :**
 - de faire les représentations nécessaires auprès des fédérations spécialisées affiliées à l'UPA qui administrent des programmes relève afin que celles-ci ajoutent comme prérequis d'être membre de la FRAQ afin d'être admissibles à leurs programmes durant toute la durée de celles-ci;
 - de faire les représentations nécessaires auprès du MAPAQ et de la FADQ afin que leurs ressources présentent la FRAQ aux relèves qu'ils accompagnent;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE, il est majoritairement résolu d'adopter cette résolution.

10. AJOURNEMENT

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Alexandre Brûlé-Giroux et appuyée par M. Simon Brault, il est unanimement résolu que la séance soit ajournée durant le dîner.

11. ALLOCUTION

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Samuel Champagne et appuyée par M. Simon Leblond, il est unanimement résolu que la séance soit ouverte à 13 h 05.

11.1 Allocution du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

M. André Lamontagne ne pouvant être présent au congrès, un court vidéo est joué à la salle.

11.2 Allocution de la ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

Mme Marie-Claude Bibeau ne pouvant être présente, Mme Julie Bissonnette fait la lecture d'une lettre rédigée par la ministre.

11.3 Allocution du président général de l'UPA

M. Martin Caron, président général de l'UPA, est venu s'entretenir avec les membres présents en portant un message de soutien envers la relève et ses actions. Les membres en ont profité pour échanger sur différents dossiers d'actualité, dont la hausse des taux d'intérêt et l'accès aux terres pour la relève.

12. AJOURNEMENT

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Jonathan Bergeron et appuyée par M. Julien Leclerc, il est unanimement résolu que la séance soit ajournée.

13. ÉTUDE DES RÉSOLUTIONS (REPRISE)

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par Mme Pascale-Audrée Maegerli et appuyée par M. Samuel Champagne, il est unanimement résolu que la séance soit ouverte.

2. AUGMENTATION DU BUDGET DU MAPAQ

- CONSIDÉRANT** que le Québec a donné un mandat fort au gouvernement actuel;
- CONSIDÉRANT** la hausse exceptionnelle du coût d'un grand nombre d'intrants et des taux d'intérêt dus aux conditions macroéconomiques depuis plusieurs mois;
- CONSIDÉRANT** que les congés en capitaux devraient être des mesures temporaires exceptionnelles pour répondre aux urgences et non une solution permanente;
- CONSIDÉRANT** que la pandémie a fait réaliser à l'ensemble de la population et aux décideurs publics l'importance de soutenir une agriculture locale afin de supporter l'atteinte de la souveraineté alimentaire;
- CONSIDÉRANT** les objectifs ambitieux en termes d'autonomie alimentaire, de réduction de l'impact environnemental des productions agricoles et de renouvellement des entreprises envisagées par le gouvernement;
- CONSIDÉRANT** Que le portefeuille de l'agriculture représente seulement 1 % du budget provincial total, ce qui est nettement insuffisant pour faire face à la situation actuelle;
- CONSIDÉRANT** qu'il est impératif de se donner les moyens de ses ambitions et qu'il est essentiel de faire de l'agriculture le fer de lance de l'économie québécoise;

L'AGA DE LA RELÈVE AGRICOLE DE LA MAURICIE (RAM) DEMANDE :

- **au congrès de la FRAQ :**
 - de faire des pressions auprès du gouvernement du Québec afin d'augmenter drastiquement les montants alloués au portefeuille de l'agriculture dans le budget provincial;
 - d'appuyer l'UPA dans leurs démarches de représentations auprès du gouvernement;
 - de faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'il se dote d'une réelle politique agricole innovante et avant-gardiste.
- **au gouvernement du Québec :**
 - de revoir la formule de financement des municipalités afin que les sommes allouées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles soient attribuées à un autre poste de dépenses du MAPAQ afin que l'augmentation du budget de ce dernier bénéficie directement aux producteurs agricoles.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE, il est unanimement résolu d'adopter cette résolution.

3. RÉGIME DE RETRAITE POUR LES ENTREPRENEUR.ES AGRICOLES ET LEUR MAIN-D'ŒUVRE

- CONSIDÉRANT** que pour une grande majorité des producteurs et productrices agricoles, les terres possédées représentent en grande partie leurs fonds de pension pour leur retraite;
- CONSIDÉRANT** que selon une étude menée par l'UPA, plus de la moitié des agriculteurs du Québec mise sur la vente de leur entreprise pour assurer leur retraite;
- CONSIDÉRANT** qu'un nombre croissant d'études démontre que les acquisitions de terres agricoles à grande échelle pour augmenter ce capital de retraite sont mauvaises pour les communautés et les relèves, et qu'elles encouragent une forme d'agriculture n'étant pas adaptée à un monde secoué par de graves crises alimentaires et environnementales;
- CONSIDÉRANT** qu'il est de plus en plus difficile pour une relève agricole d'avoir accès à l'achat d'une terre agricole en raison de l'augmentation du prix à l'hectare et du manque de terres cultivables disponibles;
- CONSIDÉRANT** que de plus en plus de relèves doivent avoir recours à la location de terres;
- CONSIDÉRANT** qu'il est de plus en plus difficile de recruter des travailleuses et travailleurs agricoles en raison de la pénurie de main-d'œuvre et des plus grandes demandes en termes d'avantages sociaux;
- CONSIDÉRANT** que la Mutualité sociale agricole a été mise en place en France en 1945 pour les salariés agricoles, et en 2003 pour les exploitations, afin de diminuer le poids de la

Commenté [LM2]: Nom officiel sur leur site :
<https://www.msa.fr/lfp/web/msa/identite/solidarite-responsabilite-democratie>

- CONSIDÉRANT** propriété terrienne dans le portefeuille de retraite des agricultrices et agriculteurs; que l'UPA et ses fédérations régionales fournissent déjà plusieurs services essentiels aux productrices et producteurs;
- CONSIDÉRANT** que la FRAQ, l'UPA et le gouvernement du Québec doivent avoir à cœur l'équité intergénérationnelle;

L'AGA DE LA RAM DEMANDE :

- **au congrès de la FRAQ :**
- de solliciter l'UPA pour qu'elle développe un programme de cotisation à un régime de retraite agricole collectif pour les entrepreneurs agricoles et leur main-d'œuvre;
 - qu'un incitatif fiscal soit mis en place pour favoriser l'utilisation de ce régime de retraite.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE, il est unanimement résolu d'adopter cette résolution.

4. APPUI À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- CONSIDÉRANT** que la filière agroalimentaire canadienne est responsable de 10 % des émissions de gaz à effet de serre (GES);
- CONSIDÉRANT** qu'avec la hausse généralisée du prix des intrants à la ferme (diesel, plastiques, semences, engrais et autres), les productrices et producteurs agricoles souhaitent être moins dépendants des énergies fossiles, comme le diesel, le propane et le plastique à usage unique au profit d'énergies renouvelables comme l'électricité, l'énergie solaire et l'énergie éolienne;
- CONSIDÉRANT** que les énergies renouvelables sont une approche propre et durable de production et de consommation d'énergie;
- CONSIDÉRANT** que le programme Prime-Vert vise à accroître l'adoption de pratiques agroenvironnementales par les entreprises agricoles afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la santé humaine, par la réalisation d'actions concrètes sur le terrain;
- CONSIDÉRANT** qu'il existe des aides financières pour l'évaluation avec des personnes expertes qui ont pour but d'assurer la réussite de la transition écologique et l'adoption d'énergies renouvelables.

LES AGA DU SYNDICAT DE LA RELÈVE AGRICOLE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (SRAAT) ET DE L'ASSOCIATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST (ARAMO) DEMANDENT :

- **au congrès de la FRAQ :**
- de faire les demandes aux différents gouvernements par tous les moyens qu'elles jugeront efficaces et suffisants afin de les inciter à créer de nouveaux programmes pour une transition écologique;
 - de sensibiliser ses membres à l'enjeu des GES et des changements climatiques;
 - de collaborer à la recherche de solutions afin de réduire les émissions de GES sur les entreprises agricoles et de favoriser leur adaptation aux changements climatiques;
 - d'appuyer les programmes de recherche qui se font déjà au niveau de la carboneutralité (ex. : Agrilimat et projet carboneutralité de Novalait).
- **au MAPAQ :**
- de créer un nouveau programme, avec un incitatif pour la relève agricole, ou d'intégrer dans un programme existant des incitatifs ou une aide directe à la relève agricole pour l'achat :
 - d'infrastructures de production d'énergie considérées comme renouvelables, comme des panneaux solaires, des éoliennes, des batteries, des installations de biométhanisation, etc.;
 - de véhicules électriques pour l'usage des entreprises agricoles, et ce, en combinaison aux aides gouvernementales déjà existantes dans le but de soutenir la transition écologique de l'agriculture québécoise, essentielle à notre autonomie alimentaire;
 - de structures ou de méthodes d'entreposage permettant la réduction de plastique agricole à usage unique;
 - de pompes d'irrigation électriques.
- **au gouvernement fédéral :**
- que les budgets octroyés à la plantation des terres agricoles dans certaines régions soient aussi éligibles pour tout projet d'énergie verte dans le domaine agricole ainsi que pour les pratiques culturelles captant les GES.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE, il est unanimement résolu d'adopter cette résolution.

5. ACCÈS ET PRIX DES TERRES

- CONSIDÉRANT** l'importance de la souveraineté alimentaire et le caractère particulier de l'agriculture;
- CONSIDÉRANT** que les relèves agricoles sont les premières victimes de la hausse des taux d'intérêt et de la montée galopante de la valeur à l'hectare de nos terres agricoles;
- CONSIDÉRANT** qu'un des principes de la FRAQ et de l'UPA est de promouvoir l'intérêt collectif du secteur agricole avant l'intérêt individuel;
- CONSIDÉRANT** l'importance de favoriser les actions qui visent la pérennité de l'agriculture à dimension familiale et humaine;
- CONSIDÉRANT** l'importance de maintenir la terre comme outil de travail pour les agricultrices et agriculteurs québécois, et ce, pour les prochaines générations;
- CONSIDÉRANT** que les relèves agricoles doivent bénéficier des moyens nécessaires pour continuer de nourrir le Québec et que l'accessibilité aux terres en fait partie;
- CONSIDÉRANT** que la terre agricole est un outil essentiel aux agriculteurs pour exercer leur métier;
- CONSIDÉRANT** que l'accès à la terre est un des principaux freins à l'établissement de la relève agricole;
- CONSIDÉRANT** qu'en 2021, la majorité des transactions en zone agricole (52 %) a été effectuée par des non-agriculteurs alors que c'était de 23 % en 2011 (source : Direction recherches et politiques agricoles – UPA);
- CONSIDÉRANT** que cette intrusion en zone agricole fait grimper la valeur des terres agricoles et affecte également la disponibilité de ceux-ci;
- CONSIDÉRANT** que la hausse des prix des terres agricoles nuit à l'implantation de nouvelles entreprises agricoles;
- CONSIDÉRANT** que la surenchère entre producteurs agricoles contribue à cette hausse de la valeur foncière des terres agricoles;
- CONSIDÉRANT** que la hausse observée a amené la valeur des terres à ne plus représenter la valeur agronomique de celles-ci;
- CONSIDÉRANT** que la consolidation des terres entre les mains de quelques joueurs n'aide en rien la pérennité de notre agriculture;
- CONSIDÉRANT** qu'une partie de l'actif d'une entreprise est souvent considérée comme les fonds de pension des futurs cédants;
- CONSIDÉRANT** que l'action visée par cette action se veut volontaire et sans implication légale;
- CONSIDÉRANT** que l'action visée a pour but de profiter du levier que représente l'acceptabilité sociale;

LES AGA DU CENTRE RÉGIONAL DES JEUNES AGRICULTEURS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ET DE L'ARAMO DEMANDENT :

- **au congrès de la FRAQ :**
- de se pencher sur la création d'une loi anti-spéculation;
 - de mettre de la pression sur les différents paliers de gouvernement pour trouver une solution pérenne et viable pour protéger l'accès aux terres pour les relèves;
 - d'appuyer tout organisme qui travaille à diminuer la spéculation en milieu agricole;
 - de travailler avec divers acteurs du milieu afin de mieux cerner les enjeux et proposer des solutions pour diminuer la spéculation des terres agricoles.
- **aux gouvernements du Québec et du Canada :**
- de mettre en place un contrat social avec les producteurs et productrices agricoles ayant comme objectifs :
 - que la valeur des terres agricoles reflète la valeur agronomique de celles-ci;
 - de limiter la consolidation des terres par quelques joueurs;
 - qu'il soit valorisé de faire en partie don de la valeur foncière dans un souci de transmettre la propriété de la terre aux générations futures, qu'elle soit apparentée ou non;
 - que l'épargne pour assurer sa propre retraite soit valorisée comme un objectif au cours de sa carrière en agriculture.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE, il est majoritairement résolu d'adopter cette résolution.

6. SOUTIEN PAR LES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

- CONSIDÉRANT** le prix élevé des terres et des équipements qui limitent l'accès à la profession pour la relève;

- CONSIDÉRANT** l'augmentation des taux d'intérêt et de l'inflation qui crée une pression supplémentaire sur la situation financière des entreprises de la relève;
- CONSIDÉRANT** que certains programmes de subvention offrent un taux de remboursement des dépenses supérieur pour la relève, mais que le montant maximum de remboursement admissible demeure le même pour toutes les productrices et producteurs agricoles;
- CONSIDÉRANT** que les productrices et producteurs de la relève ont besoin d'un soutien supplémentaire en période de démarrage pour s'établir, rentabiliser leur entreprise et faire rayonner nos campagnes;
- CONSIDÉRANT** que le programme Prime-Vert prend fin en mars 2023 et que les modalités du nouveau programme Prime-Vert sont en cours d'élaboration;
- CONSIDÉRANT** qu'il est primordial et urgent que les entreprises agricoles investissent en agroenvironnement afin d'aider à réduire l'impact sur les changements climatiques, à assurer la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux et à assurer la santé et la conservation des sols ainsi que la conservation de la biodiversité;
- CONSIDÉRANT** qu'avec le contexte inflationniste important, le coût des investissements est en forte croissance;
- CONSIDÉRANT** que la situation financière des relèves agricoles peut être fragile et ne leur permet pas d'investir au même niveau qu'un producteur déjà bien établi;
- CONSIDÉRANT** que les relèves agricoles se sentent interpellées par les enjeux agroenvironnementaux et désirent améliorer l'empreinte environnementale de leur entreprise;
- CONSIDÉRANT** que le programme actuel prévoit une subvention dont le montant varie selon le niveau de formation de la relève;
- CONSIDÉRANT** qu'investir en agroenvironnement est bénéfique pour l'ensemble de la société et que le niveau de scolarité ne doit pas être un frein ni un critère relié à du financement pour l'agroenvironnement;
- CONSIDÉRANT** que les nouvelles entreprises végétales créées sont très souvent de petite taille;
- CONSIDÉRANT** que les entreprises commercialisant en circuit court (marché de proximité) cultivent sur une petite superficie;
- CONSIDÉRANT** qu'un grand nombre d'entreprises végétales, particulièrement en maraîcher intensif, cultive moins de 3 hectares;
- CONSIDÉRANT** que ce ne sont pas toutes les superficies cultivables d'une entreprise végétale qui sont potentiellement admissibles à un ou des volets du programme en question;
- CONSIDÉRANT** que le MAPAQ encourage le développement des marchés de proximité, la culture sous régime biologique, l'achat local de fruits et légumes québécois qui sont, de surcroît, représentés par des entreprises de petite taille;

LES AGA DES GROUPES DE LA RELÈVE AGRICOLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LA RELÈVE AGRICOLE DE LANAUDIÈRE (RAL) ET DE L'ASSOCIATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DE LA MONTÉRÉGIE-EST DEMANDENT :

- **au congrès de la FRAQ :**
 - de faire des représentations auprès du gouvernement du Québec pour :
 - faire augmenter le montant maximal de remboursement pour la relève dans les programmes du MAPAQ et de la FADQ;
 - de faire des représentations auprès du MAPAQ pour :
 - maintenir la bonification de 90 % à la relève pour le programme Prime Vert;
 - retirer le critère pour tous les programmes environnementaux nécessitant une formation académique afin de rendre les programmes admissibles à tous les agriculteurs de la relève;
 - que soit abaissé le seuil de l'aide financière demandé pour être admissible aux programmes, afin que le ou les projets proposés soit d'un montant minimum de 1 000 \$ de dépenses admissibles au moment du dépôt de celle-ci.
- **à l'UPA :**
 - d'appuyer la FRAQ dans ces représentations.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE, il est unanimement résolu d'adopter cette résolution.

7. HAUSSE DES COÛTS DE PRODUCTION

- CONSIDÉRANT** l'augmentation drastique du prix des intrants et de l'Indice des prix des entrées dans l'agriculture;
- CONSIDÉRANT** les impacts considérables de la hausse des taux d'intérêt sur la liquidité des entreprises agricoles;
- CONSIDÉRANT** que les dépenses d'exploitation augmentent plus rapidement que les revenus des entreprises agricoles, ce qui place les productrices et producteurs dans une situation

CONSIDÉRANT	précaire sans précédent;
CONSIDÉRANT	que lors d'un établissement d'entreprise, plusieurs dépenses sont inévitables pour atteindre un seuil de productivité viable pour les propriétaires;
CONSIDÉRANT	la situation financière alarmante de certaines entreprises agricoles;
CONSIDÉRANT	les liquidités très limitées des entreprises en démarrage, notamment dans les productions n'engendrant des revenus que plusieurs mois après le démarrage;
CONSIDÉRANT	que la hausse exceptionnelle d'un grand nombre d'intrants est causée par les conditions macroéconomiques depuis plusieurs mois (ex. : la guerre en Ukraine, la pandémie de COVID-19, etc.);
CONSIDÉRANT	le transfert aux productrices et producteurs agricoles des surcoûts subis de la part des fournisseurs (ex. : frais supplémentaires de diesel, distance, etc.);
CONSIDÉRANT	Les difficultés de la relève agricole à démarrer ou à reprendre une entreprise dans une telle conjoncture économique;

LES AGA DE L'ASSOCIATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DE GASPÉSIE-LES ÎLES, DU SRAAT, DE LA RAL ET DU SYNDICAT DE LA RELÈVE AGRICOLE DE L'ESTRIE DEMANDENT :

- **au congrès de la FRAQ :**
 - de mettre sur pied un comité d'experts pour développer des pistes de solution rapides et concrètes pour les entreprises en situation précaire;
 - d'accroître la pression sur les différents gouvernements par tous les moyens qu'elles jugeront efficaces et suffisants afin de les inciter à adopter des mesures rapides et substantielles pour aider les productrices et producteurs agricoles à passer à travers la crise;
 - de mobiliser les productrices et producteurs agricoles du Québec afin d'accroître la pression sur les différents gouvernements;
 - de documenter le coût des intrants (ex. : le diesel coloré).
- **à la FADQ :**
 - d'actualiser plus rapidement le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) (ex. : tous les trois mois) au lieu d'attendre un an, autant sur le revenu que sur le coût de production, et d'inclure la cotisation et la contribution à l'ASRA dans le calcul du coût de production;
 - d'améliorer le soutien du personnel aux entreprises dans cette période de crise et de mieux communiquer les programmes et services disponibles;
 - de bonifier les programmes en place, notamment les programmes d'assurance récolte et Agri, afin qu'ils reflètent davantage la réalité des entreprises de la relève agricole en démarrage et en croissance;
 - de modifier le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt pour :
 - que le Sécuri-Taux Relève soit applicable à 100 % de la portion d'intérêt excédant 3 %, peu importe le niveau de formation de la clientèle;
 - que le seuil maximal couvert passe de 500 000 \$ à 2 M\$;
 - que le nombre d'années en activités requis pour rendre l'entreprise admissible au Programme passe de « moins de 5 ans » à « moins de 10 ans ».
- **aux gouvernements du Québec et du Canada :**
 - de mettre en place des programmes d'aide d'urgence afin d'injecter des liquidités pour les entreprises agricoles;
 - de s'assurer que le prix du diesel coloré ne soit pas plus cher que le clair;
- **à la Régie de l'énergie du Québec :**
 - de documenter et d'informer sur le coût des carburants (diesel, propane, etc.);
- **au gouvernement du Canada :**
 - de pérenniser le montant sans intérêt à 250 000 \$ dans le programme de paiement anticipé.

Commenté [LM3]: Agri quoi? Agri-Québec, Agri-stabilité, etc. À clarifier si possible.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE, il est majoritairement résolu d'adopter cette résolution.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Jérémie Mercier et appuyée par Mme Carolann Hervieux, il est unanimement résolu de clore la période de résolutions.

14. VARIA

14.1 Action politique

M. Jean-Félix Morin Nolet demande la parole. Il appelle le ministre à agir pour assurer que la relève ait accès à la profession agricole dans les prochaines générations. M. Cédric St-Pierre enchaîne en soulignant l'urgence d'agir face à la réduction de l'accès aux terres pour la relève face aux spéculateurs et à la hausse des prix des terres. Il souligne avec forte déception l'absence de tout représentant ou représentante du gouvernement au congrès de la relève. Mme Leïla Arbour souligne les défis en production agricole en région, que seule sa passion ne peut lui permettre de passer par-dessus toutes les épreuves difficiles rencontrées et appelle au soutien du service de travailleur de rang en manque de ressources.

Les délégués se lèvent tour à tour pour apporter des pots de terres sur la scène avec des statistiques représentant la hausse du coût des terres dans chaque région depuis les dix dernières années.

14.2 Témoignage et remerciement à l'organisme Au cœur des familles agricoles (ACFA)

M. Étienne Lamy prend la parole afin d'offrir un témoignage poignant sur son expérience de détresse psychologique. Il remercie le soutien d'ACFA et du service de travailleur de rang. Il en profite pour remettre un don au nom de sa ferme à ACFA.

14.3 Mot du prochain comité organisateur du 42^e congrès de la FRAQ

M. Jean-Félix Morin Nolet, président de la RAM, est très heureux de pouvoir recevoir les membres de la FRAQ pour la prochaine édition dans leur région. Le comité a bien hâte de se mettre au travail pour offrir une autre belle expérience à tous.

15. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

15.1 Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour sont épuisés;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Louis Forget et appuyée par M. Cédric St-Pierre, il est unanimement résolu de levée l'assemblée.

Julie Bissonnette
Présidente

Véronique Simard Brochu
Directrice générale par intérim

Commenté [LM4]: ...ait accès à quoi? À préciser.